

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-51

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 01-274-51 intitulé :

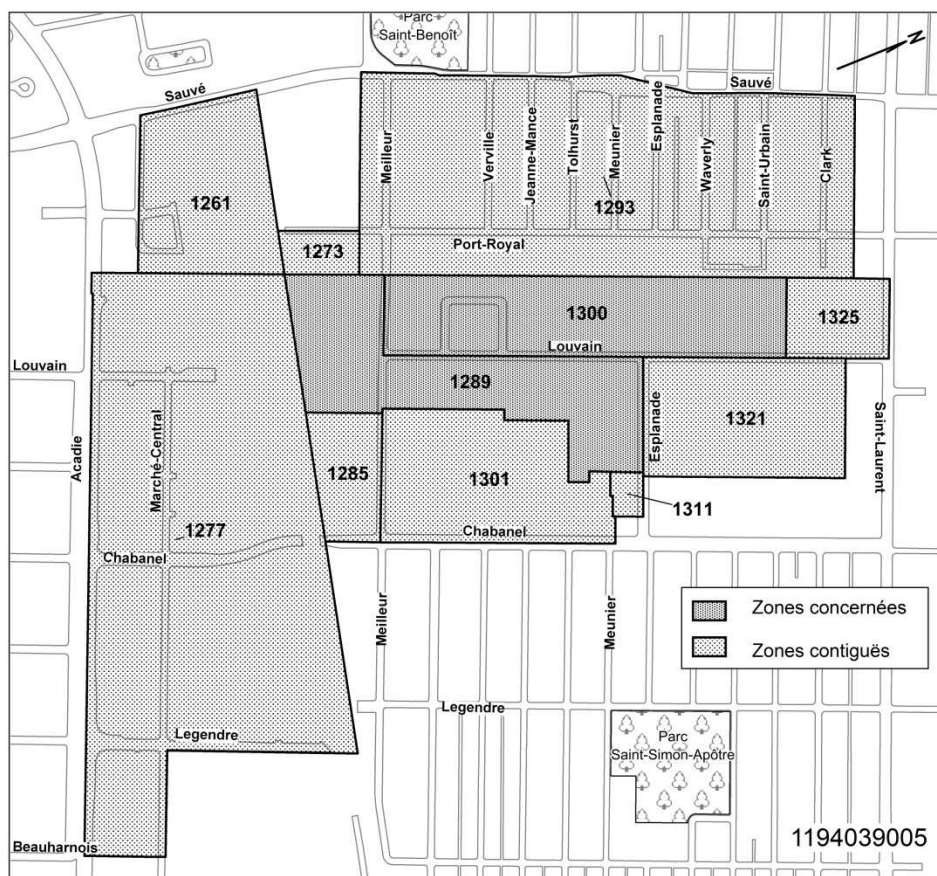
#### 01-274-51 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) - (dossier 1194039005)

**AVIS** est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 avril 2019 d'un premier projet de règlement portant le numéro 01-274-51, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 25 avril 2019 à compter de 19 heures, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Le règlement projeté vise à ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones 1289 et 1300;

Ce premier projet de règlement vise les zones 1289 et 1300, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Ce premier projet de règlement de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**FAIT** à Montréal, le 17 avril 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert